

Joël RABOT

Retiers

Production laitière

Robot de traite

2016



## L'HISTORIQUE

1986

Installation de Joël en GAEC avec ses parents sur 42 ha, dont 20 ha de maïs et 5 ha de céréales.

1989-1990

Début de remise en question du système en place à cause de la sécheresse.

1990

Réduction de la part de maïs (8 ha), arrêt des céréales et implantation de prairies.

1995-1998

Départ en retraite des parents. Arrêt de la culture de maïs mais achat à l'extérieur.

2000

Implantation de 3 ha de maïs pour faire des rotations sur des prairies qui vieillissent. Le maïs n'est pas traité.

2009

La crise du lait fait questionner Joël à devenir 100% autonome en concédant une baisse de 100 000 L de la production laitière.

2010

Début de conversion en bio. L'objectif est de produire 200 000 L avec un coût alimentaire de 30€/1000L et un prix du lait à 70 € de plus que le prix conventionnel.

2012

La ferme est certifiée en bio.

2015

Tous les amortissements s'arrêtent et l'EBE devient du revenu. L'achat d'un tracteur pour la ferme est inutile alors que l'achat d'un robot de traite offre des avantages. Patricia, la compagne de Joël, débute une activité miel en tant que salariée de l'EARL.

2015

## LA MAIN D'OEUVRE

1,6 UTH



Joël  
Patricia

## LE CHOIX DE LA BIO

Deux faits ont décidé Joël :

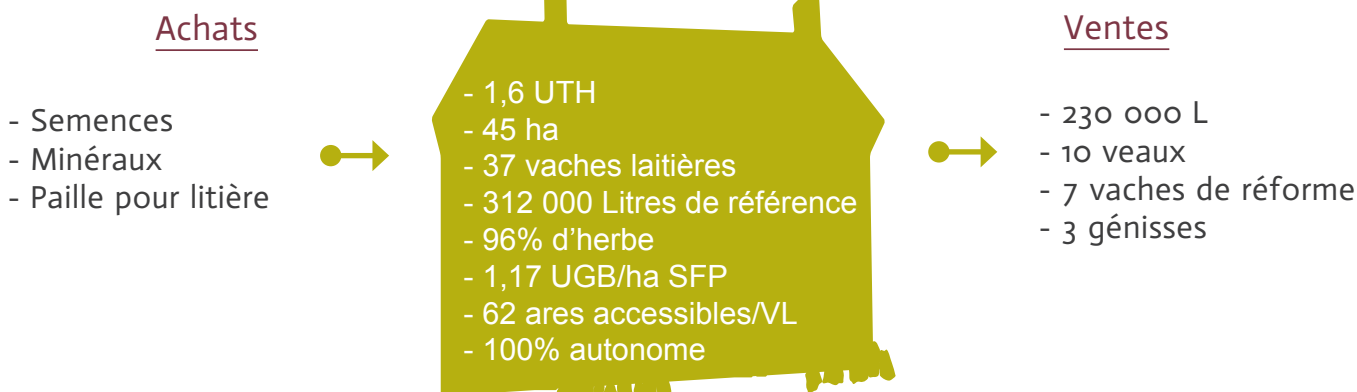
- La crise laitière de 2009 était le prélude de ce qui allait se passer à la fin des quotas.
- Interception de camions d'huiles de coprah et de palme lors d'une manifestation devant une laiterie.

Un fort atout de la ferme était que le passage en bio n'entraînait pas de changement technique.

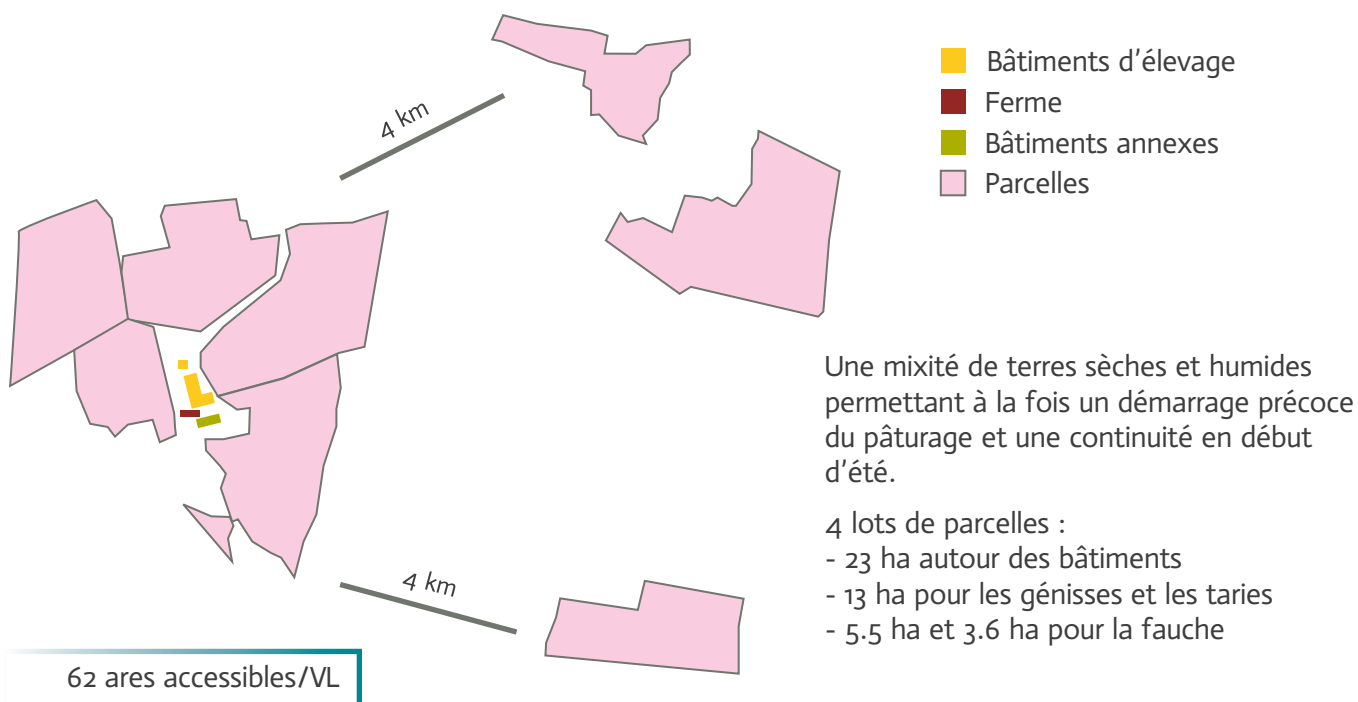




## LE SYSTEME



## LE PARCELLAIRE



## LES REPÈRES ÉCONOMIQUES

Coût du robot : 120 000€  
 Coût de maintenance : 1 400€/an  
 Coût produits de lavage : 1000€/an  
 Coût autres (pièces) : 500€/an

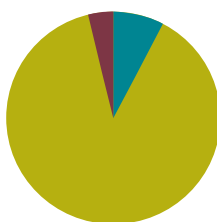
**EBE 2014-2015 : 61 450€**  
**Soit 45% du CA**

L'EBE sert à payer les prélèvements privés, les amortissements et à avoir une marge de sécurité



## L'ASSOLEMENT

SAU : 45 ha  
SFP : 43,5 ha



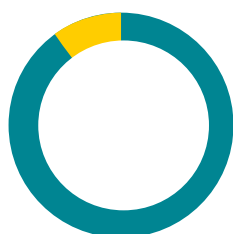
- Maïs : 3,5 ha
- Prairies : 40 ha
- Mélange céréalière : 1,5 ha

Le mélange céréalière est composé de triticale, avoine et pois, destiné aux génisses. Il ne nécessite aucune intervention de désherbage mécanique.

Les prairies sont à base de RGA-TB.

L'assolement n'a pas changé avec l'installation du robot.

## LES ROTATIONS



- Herbe : 9 ans
- Maïs ou mélange céréalière : 1 an

**Point réglementaire :** 834/2007 Art 12 1) b)

La fertilité et l'activité biologique du sol sont préservées et augmentées par :

- La rotation pluriannuelle des cultures, comprenant des légumineuses et d'autres cultures d'engrais verts,
- L'épandage d'effluents d'élevage ou de matières organiques, de préférence compostés, provenant de la production biologique

Pour le désherbage du maïs, 2 passages de bineuses suffisent à gérer les adventices grâce aux rotations longues. Contre le taupin, les prairies sont cassées en mars ou avril par 2 passages de cover-crop. Ensuite la parcelle est labourée et le semis de maïs a lieu à partir du 10 mai suivant la météo avec une variété précoce.

## LA GESTION DU PÂTURAGE

Les prairies sont organisées en paddocks de 70 ares. Il y a 20 parcelles de jour et 8 parcelles divisées en 3 pour la nuit. Les parcelles de nuit permettent aux vaches de ne pas se croisées et de ne pas traverser la route seule dans l'obscurité, pour des raisons de sécurité. Les vaches reviennent tous les 20 jours sur la même parcelle.

Joël va chercher les vaches au pâturage pour la traite. Pour les inciter à revenir toutes seules, les paddocks vont être réduits de 20 ares pour limiter la quantité d'herbe. L'eau est maintenue dans les pâtures.

Les habitudes de pâturage n'ont pas changé avec l'installation du robot.

## LE TEMPS DE TRAVAIL

Journée type en hiver :

Elle débute vers 9h00 avec la consultation des données du robot puis la distribution du maïs pour les vaches et l'alimentation des génisses, le nettoyage des logettes et du robot. Le soir il y a une deuxième distribution de maïs, l'alimentation des génisses, et la journée se termine par la consultation des données du robot. Tous les 2 jours il y a la distribution de l'enrubannage (1 heure). Le paillage des logettes et des génisses se fait 2 fois par semaine et prend 1h30 à chaque fois. Il faut compter 1h30 d'astreinte le matin et 1 heure le soir.

Journée type au printemps, été, automne :

Elle débute vers 9h avec la consultation des données, le lavage du robot puis la préparation de la parcelle de nuit. Le soir, vers 18h, il faut ramener les vaches du champ, ouvrir la parcelle pour le lendemain et consulter les données du robot. Il faut compter 1h d'astreinte le matin et 30 mn le soir.

Le robot permet une souplesse dans l'organisation du temps de travail. Les alarmes du téléphone sont bloquées pour la nuit.





## LE TROUPEAU LAITIER

37 vaches laitières  
(Race : Prim'Holstein)



- 230 000 L de lait livrés à Lactalis
- 7 vaches de réforme
- 10 veaux
- 3 génisses

12 génisses de moins de 1 an  
11 génisses de 1 à 2 ans  
5 génisses de plus de 2 ans

**Soit 51 UGB**

**Taux de renouvellement : 13%**

**Taux de réforme : 19%**

Tarissement à partir de fin juin :

- obturateur pour les vaches saines
- traitement antibiotique intramammaire pour les vaches à plus de 200 000 leucocytes

Elles sont mises à la paille pendant 8-15 jours avant de rejoindre les génisses. En juillet dernier, il restait 16 vaches traitées au robot.

**3 traites/jour l'hiver**

**2 traites/jour au printemps, été et automne**

Les vêlages sont groupés de fin août à décembre. L'objectif est de réduire cette période à 2 mois pour pallier des problèmes de visibilités des chaleurs en janvier-février.

Les vaches non gestantes ne sont pas taries et poursuivent leur lactation l'année suivante.

Les veaux vendus tètent 15 jours sous la mère. Les génisses gardées restent 3 semaines sous la mère et sont sevrés à 4 mois.

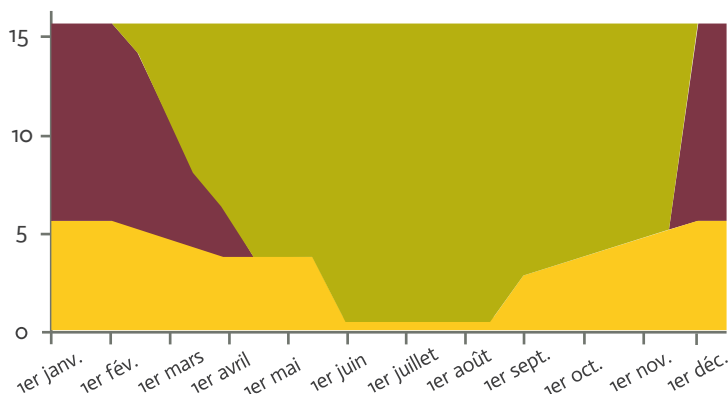
**Point réglementaire :** 889/2008 Art 23 1

L'utilisation de médicaments vétérinaires allopathiques chimiques de synthèse ou d'antibiotiques à des fins de traitement préventif est interdite. Le maximum de traitements allopathiques de synthèse est de :

- Un traitement si leur cycle de vie productive est inférieur à un an,
- Trois traitements si leur cycle de vie productive est supérieur à un an
- Les délais d'attente légaux sont multipliés par 2

## L'ALIMENTATION DES VACHES LAITIÈRES

Kg de MS/VL/j



- Maïs déshydraté plante entière
- Enrubannage d'herbe
- Pâturage

Du maïs déshydraté est distribué toute l'année pour inciter les vaches à revenir au robot. A l'automne, les vaches ayant vêlées en reçoivent 4-5 kg.

Avant le robot, le maïs était ensilé et distribué l'hiver.

La 1ère coupe d'enrubannage, de moins bonne qualité, est distribuée en automne et au printemps. Les 3 autres coupes, de meilleure qualité, sont données en hiver.

**Point réglementaire :** 834/2007 Art 14 1] b] iii]

Les animaux ont un accès permanent à des espaces de plein air, de préférence des pâturages, chaque fois que les conditions climatiques et l'état du sol le permettent.





## LA PRODUCTION LAITIÈRE



- → TP : 32,2‰
- → TB : 40‰

Lait vendu/ha SAU : 5 100L  
 Production moyenne : 6 300L/VL/an  
 Prix de vente en 2015 : 435€/1 000L

## COÛTS DIRECTS pour 1000L de lait vendus



- → Fourrages : 54€
  - → Concentrés et minéraux : 0€
  - → Maïs déshydraté : 11€
- } 65€ de coût alimentaire
- → Frais vétérinaires : 8,5€
  - → Frais divers (repro, paille, GDS, EDE, CL...) : 40€
- } 48,50€ de coût d'élevage

**Soit 113,5€ de coût pour 1 000L de lait livrés**

Avec l'utilisation du robot, le coût alimentaire augmente avec la déshydratation du maïs de 11€ pour l'ensemble du troupeau (500€/ha de maïs).

## LE COÛT DE MÉCANISATION



Pour 100€

- Travaux tiers hors récolte
- Petit matériel
- Entretien et réparation
- Amortissement
- Carburant et lubrifiant

## L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

- Zéro pesticide
- Zéro OGM
- Maintien des haies et talus : plantation de nouvelles haies avec le programme Breizh Bocage ces trois dernières années.
- Pas de sol nu l'hiver



• Agrobio 35 •  
 Les Agriculteurs BIO d'Ille-et-Vilaine

Les principaux financeurs du développement de la bio en Ille-et-Vilaine sont :

